

# La Chapelle Royale de N.-D. de la Salvation de la Porte de Pierrefonds

---

## CHAPITRE I<sup>er</sup>

### La Chapelle du Roi

#### HISTORIQUE DE LA FONDATION

Tous les historiens de Compiègne parlent de la chapelle de N.-D. de la Salvation, ou de N.-D. de Bonne-Nouvelle, mais relatent plus ou moins exactement dans quelle circonstance elle fut fondée par Louis XI.

Certains, comme Ewig et Lambert de Ballyhier, disent que c'est pour rappeler la mort de Charles le Téméraire, ce qui est inexact : cette fondation étant de 1468 et le duc de Bourgogne étant mort dix ans plus tard.

Cette date sûre de 1468 et la chronique locale nous permettent de situer exactement les événements qui ont motivé la décision du roi.

Depuis sept ans, le dauphin Louis est devenu le roi Louis XI, et depuis un an, le comte de Charollais est devenu Charles duc de Bourgogne, dit le Téméraire.

L'amitié qui unissait le dauphin, alors qu'il intriguait contre son père Charles VII; et Charollais, alors qu'il laissait gouverner son père Philippe-le-Bon, a fait place à un antagonisme de plus en plus prononcé, entre le roi de France, qui recherche toutes les occasions d'agrandir son royaume, et le duc de Bourgogne, désireux, lui aussi, d'augmenter son duché et de le transformer en un royaume rival.

Les intrigues ont fait place à la guerre ouverte, et Charles est l'âme d'une redoutable coalition contre le roi.

En 1468, Louis XI était à Compiègne, lorsqu'un messager vint lui annoncer le succès de ses armes :

Le duc de Bretagne, un de ses principaux adversaires, est battu, et demande la paix.

Manche gagnée ! Le roi triomphe...

Dans quelques mois ce sera Péronne... manche perdue... Il n'abandonnera cependant jamais, et finira par gagner la belle. Mais ceci n'est pas notre sujet.

Pour l'instant, le roi est tout à la joie.

Louis XI est très dévôt à la Sainte Vierge, à qui il confie toutes ses affaires : Sa première pensée est donc de remercier Celle qu'il regarde comme la Salvatrice de son royaume, par la fondation d'une chapelle, comme il a fait souvent.

Toutes les histoires de Compiègne racontent que, le château étant en transformations, le roi logeait sans faste,

---

chez un notable bourgeois de la ville qu'il honorait de son amitié, Jehan Morlière, qui habitait un bel hôtel, au coin de la rue des Domeliers et de la rue de Pierrefonds.

Or, la porte de Pierrefonds était à deux pas.

Cette porte, constituée essentiellement par une grosse tour, sous laquelle était un passage voûté, était ornée, sur la face regardant la ville, nous dit Gaspard Escuyer, (1) qui peut l'avoir vue, d'une statue de la Vierge, se détachant bien du mur, sur un fond faisant saillie, sans doute surmontée d'un dais sculpté, décoration courante au XIII<sup>e</sup> siècle, époque de la construction.

Le roi connaissait bien cette image; il ne pouvait sortir de chez lui sans la voir, et suivant son habitude il ne la regardait pas sans la saluer et lui adresser une prière. C'est donc tout naturellement à elle qu'alla la manifestation de sa gratitude.

Il promit de faire construire une chapelle dans laquelle la Sainte Vierge serait priée, et où la messe serait dite chaque jour, à son intention, à celle de ses prédécesseurs, et à charge pour ses successeurs de continuer cette fondation. Et comme on attache un ex-voto, devant la statue du saint de qui on a obtenu protection, il voulut que sa chapelle soit élevée devant l'image de Notre-Dame, et lui serve de maison, sans qu'Elle eût à se déranger.

Le geste est joli, bien représentatif de la courtoisie du XV<sup>e</sup> siècle, comme aussi de la dévotion un peu bizarre de Louis XI pour les images.

Cet édifice reçut les noms de : N.-D. de Salvation, N.-D. des Bonnes-Nouvelles et aussi de N.-D. du Bon-Confort; mais pour les Compiégnois, elle fut toujours simplement la chapelle du roi, car fondation royale, elle ne regardait en rien la ville, ni pour sa construction ou ses réparations, ni pour le traitement du chapelain ou le culte; dépenses auxquelles pourvut Louis XI pour le présent et pour l'avenir.

C'est Jehan Morlière que le roi chargea de faire les marchés nécessaires, et de surveiller les travaux.

Ceux-ci commencèrent en août 1469 et durèrent environ six mois.

#### EMPLACEMENT DE LA CHAPELLE

L'emplacement précis de la chapelle de N.-D. de Salvation est laissé dans le vague par tous les auteurs.

Certains disent : *près de la porte de Pierrefonds.*

Aubrelicque dit « *près de cette porte et dans son enceinte même* ». (2)

1. Histoire Manusc. de Compiègne.

2. Rues, Hôtels et Quartiers anciens de Compiègne. — Bulletin de la Société, tome I, p. 283.

D'autres enfin, comme Ewig et Gaspard Escuyer, disent sur la Porte de Pierrefonds.

Ceux-ci ont raison, la chapelle était bien sur la porte de Pierrefonds ; mais cette situation assez insolite demande des explications.

Nous les trouvons dans la publication faite en 1872 (2) sous le titre « *Fondation de la Chapelle de la Salvation, élevée à la Vierge en 1468 par Louis XI* ».

*Documents communiqués par Fernand Le Proux, archi-  
viste paléographe, membre correspondant de la Société his-  
torique de Compiègne.*

Après une fort intéressante introduction, et les lettres royales relatives à cette fondation, il nous donne la copie de tous les comptes de recettes et de dépenses de Jehan Morlière, présentés en 1490, après la mort de celui-ci, à la chambre du Trésor, par son gendre Jean de Jouvengues. (3)

La lecture attentive de tous ces documents permet de situer exactement et de reconstituer la chapelle de la Salvation. C'est ce que je vais essayer de faire.

Une lettre du roi datée de Compiègne février 1470, fait connaître les motifs de reconnaissance de cette fondation, et ses volontés pour la construction « *En icelle notre ville à la porte nommée de Pierrefons comprenant en cette partie du portail d'icelle porte, une chapelle de 5 toises de long et de 3 toises de large environ... etc.* » ; nous donne les mesures de la construction, soit environ 10 m. sur 6 m.

Voici maintenant le devis de maçonnerie :

« C'est la devise des matières et peines d'ouvriers que coustera et puet couster la chapelle que a entencion de faire le Roy nostre sire devant l'imaige Nostre Dame estant à la porte de Pierrefons.

« Primo, faut fonder deux pilliers fourchers d'un côté et de deux autres pilliers d'autre costé, lesquels pilliers auront trois piez d'espoiz et de six piez de saillie pour parvenir à espauler les ars doubleaux et les vaultes de ladicte chappelle et y aura en l'un des costez une montée de viz qui portera trois piez de creu entre sercle et noiau pour monter à ladicte chappelle.

« Item, faut deux autres pilliers qui porteront trois piez de saillie et de l'espesseur des autres pilliers, pour cuillir les ars doubleaux et les croix d'augmes (pour augives).

« Et sera le premier estaige et vaussure de la haulteur de l'arc de la porte au moins, se bonnement se puet faire.

« Item, et sur les ars doubleaux se eslizeront trois paons de mur qui se lieront avecques lesdits pilliers et à la haulteur dediz paons de mur se monteront lesdits pilliers.

2. Bulletin de la Société historique, tome I.

3. Bibliothèque Nationale.

« Item, aura sur le pignon de devant une pointe enchap-  
peronée bien et souffisamment.

« Item, aura en chacun desdits paons de mur, une  
fenestre qui sera remplie de formoiries souffisant de la lar-  
geur que la besongne la requiert, et seront les aubes des  
dictes fenestres et fourmeries revestues de bonnes molures  
souffisant.

« Item, fault vaulter le premier estaige à croix d'augme  
(augive) bien souffisamment.

« Item, en la croisée de la chappelle d'en haut seront  
revestues les augmes et les formerés de bonne mollure bien  
et souffisant et en la clef de ladicte croisée seront mises les  
armes du Roy portées de deux angles (anges).

« Item, et ès houssières de la montée à vifz seront reve-  
stues les aubes de molure bien et souffisant et de froles  
admorties de crestes et avecques ce sera fait à l'huissierie  
d'embas les armes du Roy nostre sire.

« Item, faut desmolir le dossier ou l'imaige Nostre  
Dame est assiz et le reffaire de moindre espesse pour gagner  
place pour faire l'autel de ladicte chappelle et faire au costé  
dudit autel une péchine souffisant. »

Essayons de traduire ce texte un peu barbare en lais-  
sant de côté ce qui s'explique tout seul et ce qui n'est pas  
indispensable à notre thèse.

Que voyons-nous d'essentiel ? en commençant par la  
fin :

- 1° Un autel placé devant la Vierge qui domine la porte.
- 2° Le sol de la chapelle au niveau de l'arc de la porte.
- 3° Un escalier à vis pour monter à la chapelle.

Tout s'explique alors de soi-même :

La voûte d'en-bas qui fait suite à celle de la porte, et la  
chapelle élevée sur cette nouvelle voûte.

Je crois donc être exact en disant que la chapelle a été  
placée devant l'image, en flèche sur le mur de la tour, qui  
forme le petit côté opposé au pignon, lequel se trouve au-  
dessus de la nouvelle porte.

L'examen des anciens plans de Compiègne : de Joachim  
Duwier (1611), de Jollain (1637) qui donnent des vues cava-  
lières de la porte de Pierrefonds, et du plan Chandellier  
(1734), confirme l'emplacement que je donne à la construc-  
tion.

#### RECONSTITUTION DE LA CHAPELLE

Reconstituer la chapelle comme elle était lors de son  
achèvement, devient facile en nous servant des comptes de  
dépense de « Maçonnerie, charpenterie et menuiserie. Achant

---

d'ardoises, merian, clous et autres menues choses servant à ladite chappelle. Achapt de serrurerie. Achapt de verrières. Achapt des ornements faitz et autres choses servant à ladite chapelle. Peinturerie. Autres même besongne nécessaires pour ladite chapelle achaptée à la foire du Landit. Achapt de luminaire. »

Les chapitres sont nombreux, comme vous voyez.

Il serait fastidieux de transcrire à chaque article le passage du mémoire auquel il se rapporte; par qui le travail a été fait, ou à qui l'objet a été acheté, et quel prix a été payé; mais cela serait facile.

La voûte sur laquelle s'élevait la chapelle était à deux travées et voûtée d'ogives. On y montait par l'escalier à vis que nous plaçons à droite, parce que l'une des fenêtres de la tourelle dans laquelle était cette vis, regardait sur le jardin des arbalétriers, qui était à droite de la porte de Pierrefonds. On entrait dans cette tourelle par une porte située, très probablement, à l'entrée de la voûte, et que nous avons vue être bien ornée de moulures et portant les armes du roi.

La porte de bois était garnie de pentures de fer et de 3 gonds fleurdelysés.

L'escalier avait 25 marches de pierre d'environ 20 cm., ce qui nous donne, avec les seuils, environ 5 m. 50 de hauteur de voûte (la porte Chapelle a cette hauteur). Il était éclairé par deux fenêtres : celle donnant sur le jardin des arbalétriers fermée de 2 barreaux de fer, et l'autre, au-dessus de l'entrée, n'ayant qu'un seul barreau fleurdelysé aux deux bouts.

En haut, un palier lambrissé de bois, et une porte donnant directement dans la chapelle.

Nous ne nous attarderons pas sur la maçonnerie de celle-ci dont nous avons vu le devis :

10 m. sur 6 m., voûtée d'ogives, une seule travée, les armes du roi à la clef de voûte; tous les arcs : ogives, doubleaux et formerets bien moulurés. 3 fenêtres à remplages sculptés, garnies de verrières blanches, avec bordures de verre de couleurs, et impostes d'aération.

Une petite porte permet d'accéder aux combles et au clocher.

Le sol est pavé avec du carrelage provenant du château, où il y en avait sans doute une provision en vue des travaux en cours; il n'est donc fait mention que du transport des carreaux et de leur pose.

Toutes les charpentes ont été faites avec du bois pris dans la forêt, domaine royal; il n'est donc question dans les comptes très détaillés des sommes dues à Jehan Millot, Guillaume Prévost et Jehan Racquet, charpentiers à Compiègne, que du transport du bois, et de la façon des combles et du clocher.

---

Pendant les travaux, commencés en août, la mauvaise saison est venue, avant que la couverture soit faite.

En attendant que les couvreurs puissent travailler, on a fait une couverture provisoire, de genêt et de perches, qu'on a été couper dans la forêt.

La chapelle, le clocher et la tourelle de la vis ont été couverts d'ardoises par Jehan le Fondateur, couvreur à Soissons. On devait très peu couvrir en ardoises à cette époque à Compiègne, car non seulement on a dû faire venir un spécialiste de Soissons, mais sur 9.650 ardoises, on en a acheté sur place seulement 5.000. 3.000 viennent de Paris, et 1.650 de la cathédrale de Noyon, qui couverte ainsi, en avait une réserve dans ses combles.

Le clocher octogonal, en bois, était orné à chaque angle d'un pinacle sculpté. Guillaume Prévost a fait le beffroi et a fourni le bois nécessaire, mais c'est Jehan de la Grange, serrurier, qui a fait les pentures pour pendre les cloches.

Il y avait 2 cloches achetées à Paris à Jehan Karado, fondeur et canonnier, pesant ensemble 125 livres et coûtant 20 livres, 12 sous, 6 deniers tournois.

La flèche, qui était étamée à la pointe, était terminée par une croix de fer de 113 livres fournie par Colin le Clerc, serrurier, et mise en place par Jehan Milot pour 30 sols.

Au-dessus, un coq de cuivre doré payé 35 sous à la foire du Landit.

#### DECORATION ET MOBILIER

Maintenant que la chapelle est close et couverte, nous pouvons y rentrer pour examiner la décoration et le mobilier.

Le bénitier avait été aussi acheté à la foire du Landit avec les deux chandeliers placés sur l'autel. Il n'est pas fait mention du crucifix, il a sans doute été donné par le roi, provenant d'une autre chapelle.

L'autel retiendra notre attention.

Nous avons vu qu'on a démoli le dossier, c'est-à-dire le fond sur lequel était posée l'image de Notre-Dame, ainsi que la décoration qui l'encadrait. Cela avait trop de saillie et n'était plus dans le style de la nouvelle construction. La table de l'autel pourra donc être approchée de la Vierge et placée à ses pieds.

Une nouvelle décoration en bois comportant un dais a été faite autour de la statue et constitue un ensemble décoratif avec le rétable et l'autel. Tout ce travail a été exécuté par Simon Goëssier et Gillet Petit, menuisiers à Compiègne.

Une piscine de pierre était à droite de l'autel suivant l'usage.

Jacob Liremont, peintre du roi, a richement décoré

l'autel et tout l'ensemble de bois que nous venons de voir. C'est lui aussi qui a peint sur les murs, des saints et saintes, dont saint Charlemagne et saint Louis, suivant les indications données par le roi, ainsi que la clef de voûte aux armes royales portées par deux anges, en azur et or.

Il y avait encore un petit autel également en bois peint, sans doute pour disposer les ornements avant la messe, puisqu'il n'y avait pas de sacristie.

Un tronc en bois, à serrure, me semble une preuve que la chapelle était ouverte au public.

Un coffret à serrure et ferrures, placé sous l'autel, renfermait les orfèvreries sacrées rangées dans un écrin de cuir doublé de drap, et fournies par Jehan le Barbier, orfèvre à Paris, pour la somme totale de 61 livres 14 sous 2 deniers tournois.

Soit : Un calice en vermeil avec une Notre-Dame et les armes du roi émaillées;

Une patène avec un Dieu en Majesté émaillé;

Une paix avec un crucifix émaillé;

et Deux burettes en verre avec couvercles émaillés aux armes.

Un grand coffre en bois acheté 30 sous 10 deniers à Guillot Bergeron, menuisier à Béthisy, renferme les chasubles et ornements, exécutés par des brodeurs et chasubliers de Paris : Une chasuble en velours cramoisi faite dans une robe du roi, avec orfroi brodé de personnages pour certaines fêtes, une autre chasuble en taffetas blanc avec orfroi aux armes du roi, pour dire chaque jour la messe de Notre-Dame; deux hourses brodées pour mettre les corporaux. Et la lingerie exécutée à Compiègne : deux aubes de toile et deux amicts, 6 ceintures de fil, 6 nappes d'autel, deux corporaux, et deux serviettes pour le lavabo.

Cette orfèvrerie, ces ornements et lingeries ont été remis contre reçu à Messire Jehan Notin, chapelain.

Il y avait aussi deux parements pour mettre devant l'autel; l'un en sayette verte ouvrée de personnages et doublé de perse, et l'autre brodé de deux écus de France et d'un L couronné et fleudelysé.

La Vierge était revêtue d'une robe de drap d'or, offert sans doute par le roi, car il n'est fait mention que de la façon et de la doublure de futaine blanche.

Et en face de Notre-Dame, le donateur en prière. Une statue de Louis XI à genoux sur un prie-Dieu, et supportée par une console aux armes du roi, sculptée par Thomas Pigne, tailleur d'ymaiges, demeurant à Paris, pour la somme de 33 livres, 17 sous, 6 deniers tournois.

---

Un gros cierge de 8 livres brûlait devant la Vierge dans un bassin d'étain, pendant la messe.

La dédicace de la chapelle fut faite par Jean Boucard, évêque d'Avranches, conseiller et confesseur du roi, le jeudi 7 février 1470. Pour cette cérémonie 13 petits cierges de ciré neuve, achetés à Raoul Charmolue, brûlaient dans 13 chandeliers de fer fournis par Jehan de la Grange.

La chapelle royale de Notre-Dame de Salvation n'était donc pas simplement un petit oratoire sans importance, mais une élégante construction de style flamboyant, qu'on voyait du pas de Saint-Jacques et même de l'Hôtel de Ville dominer de sa fine flèche, la porte, les remparts et les maisons de la rue de Pierrefonds.

## CHAPITRE II

### Histoire d'un bénéfice très convoité mais bien défendu

#### CONSTITUTION DU BENEFICE (1)

Jehan de la Morlière n'est plus maintenant un simple bourgeois : grâce à la faveur royale, il est écuyer, valet de chambre du roi, garde de la forêt de Cuise, seigneur de Chanteraine. (2)

Il n'avait pas été chargé seulement de la construction de la chapelle, mais aussi de constituer la rente devant servir au traitement du chapelain, et à la fondation d'une messe perpétuelle.

Dans ce but, Louis XI lui remit une somme de 1.200 écus, pour acheter terres et maisons dont le revenu devait être de 60 livres au minimum.

La longue lettre de février 1470, dont nous avons déjà parlé, et à laquelle il faut toujours revenir, donne toutes les instructions pour la constitution de ce bénéfice : Les maisons ou terres achetées à Compiègne, ou au plus près, doivent être payées au *plus juste prix sans cependant « y defrauder le vendeur »*.

Le roi fait aussi observer qu'avec la somme qu'il donne on peut probablement constituer une rente supérieure à 60 livres; si on peut avoir plus, tant mieux pour le bénéficiaire; c'est du reste ce qui arriva.

Je trouve ces détails savoureux; ils nous montrent bien un Louis XI soigneux de ses intérêts pécuniaires, mais non au détriment de ceux de ses sujets.

Ce sont les terres de Rocquemont et Verrine-en-Valois et de Neully-ès-Rocquemont qui furent achetées.

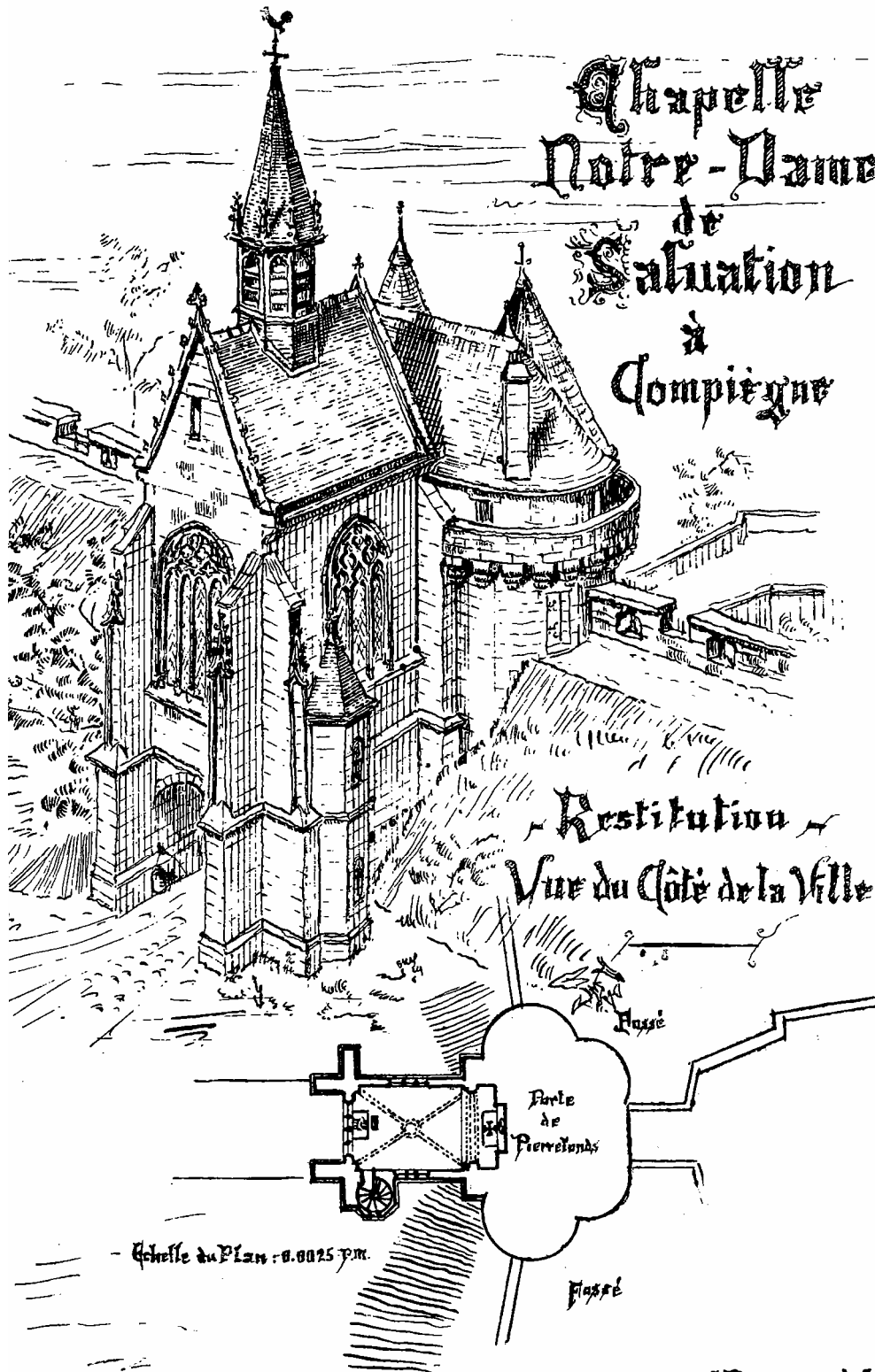
Un revenu fixe n'était pas affecté à l'entretien et aux

1. Le Proux. Bulletin Société historique, tome I.

2. Pellassy. H<sup>is</sup> du Palais de Compiègne.



Chapelle  
Notre-Dame  
de  
Salvation  
à  
Compiègne



Restitution  
Vue du Côté de la Ville

Echelle du Plan : 0.0025 P.M.

J. Demarest del.

réparations de la construction; on devait en cas de besoin demander les fonds nécessaires aux trésoriers du domaine royal du bailliage de Senlis, ou autre domaine, si celui-ci ne pouvait pas payer.

C'était laisser l'entretien de la chapelle au bon vouloir et aux possibilités financières des rois futurs, et nous savons avec quelles difficultés de cet ordre ils se sont débattus.

Il me semble que par la suite la chapelle a souffert de cet état de choses, tandis que le bénéfice a duré jusqu'à la Révolution, bien qu'amputé par des dons gratuits, dont nous retrouvons les quittances dans les archives.

Louis XI, qui engageait volontiers ses successeurs, avait cependant spécifié que la rente devait être, à perpétuité, exempte de toutes charges.

#### OBLIGATIONS DU CHAPELAIN

Certes le chapelain avait un bon poste, et n'était pas surchargé de besogne.

Chaque jour il devait dire une messe en l'honneur de la Sainte Vierge, et certaines prières pour le roi et ses prédécesseurs défunts.

Il avait à sa charge l'entretien du cierge de cire qui brûlait devant Notre-Dame pendant la messe, et d'une torche allumée au moment de l'élévation.

Il devait résider à Compiègne et dire cette messe en personne, à moins de maladie ou d'empêchement légitime.

S'il cesse son service, ou quitte la ville, il sera remplacé.

Vous voyez, l'obligation n'est pas lourde, aussi le bénéfice a-t-il fait bien des envieux.

#### LOUIS XI ET SAINT-CORNEILLE

L'abbaye de Saint-Corneille était toute puissante à Compiègne, tellement puissante qu'elle pouvait à l'occasion faire échec à la volonté royale.

Or, la chapelle que le roi faisait construire se trouvait, par sa situation, sous la juridiction de l'abbaye. Celle-ci se garda bien de s'opposer à cette fondation, elle ne dit mot. Il me semble comprendre son intention : Laisser la chapelle se construire, se munir de tout le nécessaire comme nous avons vu qu'il a été fait, laisser la rente se constituer, et lorsque tout sera au point, dire « Pardon, mais vous êtes chez moi; vous n'aviez pas le droit de bâtir cette chapelle, ni d'y faire officier, nous seuls avons ce droit. Cependant, comme nous voulons entrer dans les vues du roi, nous acceptons ce qui est fait; mais nous ne pouvons tolérer un chapelain autre que nous-mêmes. Donnez-nous le bénéfice

et nous assurerons le service. » Et tout était profit pour Saint-Corneille.

Louis XI a dû sentir venir le coup, et il le déjoua avec une adresse qui doit faire l'admiration des avoués.

Il écrivit une belle lettre « *a ses chers et bien amés les religieux, abbé et couvent de Saint-Corneille de Compiègne* » leur faisant part de son intention, leur demandant d'avoir pour agréable cette fondation, et de lui envoyer leur lettre de consentement, « *en quoy faisant (ajoute-t-il) vous nous ferez bien singulier et agréable plaisir* ».

Il ne leur demande pas positivement la permission, mais il devance une réclamation.

Les « chers et bien amés » ne pouvaient que s'incliner, c'est ce qu'ils firent. Mais j'ai idée qu'ils ont été bien joués.

#### LE CHAPITRE DE SAINT-CLEMENT ET LE CHAPELAIN

Pendant 55 ans, les chapelains se succédèrent paisiblement. Il ne dut pas y en avoir beaucoup, car ils ne devaient pas succomber à la peine, et la vie du titulaire devait être tranquille, lorsqu'une vive attaque se fit contre son bénéfice.

Je ne connais pas l'histoire de la collégiale de Saint-Clément, mais il me semble qu'elle était dans une situation assez fautive. Elle n'était pas paroisse, donc pas de casuel ; et dépendait un peu, je crois, du bon vouloir de Saint-Corneille, qui n'était pas large pour les autres.

Bref, en 1525, les chanoines de Saint-Clément adressèrent au roi François I<sup>er</sup> une requête lui exposant qu'ils étaient douze à vivre avec un revenu de 120 livres et mouraient littéralement de faim, alors que le chapelain de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle disposait pour lui tout seul de 200 livres (vous voyez que les placements de Jehan Morlière étaient bons), et que, insinuaient-ils, celui-ci faisait mal son service.

Ils demandaient donc à prendre sa place et s'engageaient à remplir consciencieusement leur office. François I<sup>er</sup> accepta. 1525, Pavie, il avait bien d'autres préoccupations ; l'abbé de Saint-Corneille accepta, tout à fait désintéressé dans l'affaire ; le pape accepta ; sans doute, depuis le récent concordat de 1516, avait-il à connaître des bénéfices.

Ce n'est cependant qu'en septembre 1527 que, de Compiègne, le roi fit écrire une longue lettre au chapitre de Saint-Clément, faisant droit à sa requête ; et seulement en 1535 que parvint la ratification de l'abbé de Saint-Corneille.

Je pense que pendant ces dix années les chanoines continuèrent à mourir de faim, mais avec l'espoir de pouvoir enfin se décarêmer bientôt.

Mais tout le monde semble avoir compté sans le chape-

lain, qui refusa énergiquement de se laisser déposséder, et qui brandit la belle lettre scellée : du seing manuel du roi Louis XI, de las de soie, et de cire verte, qui précisait ses droits.

Le roi, le pape, l'abbé de Saint-Corneille laissèrent tomber — pardonnez-moi l'expression — les chanoines qui continuèrent à mourir de faim.

#### LE COLLEGE ET LE BENEFICE (1)

Quatre-vingt-huit années ont encore passé, dont près de quarante de guerres civiles.

Une lettre de Louis XIII du 23 décembre 1622 nomme Denis Sanguin de Saint-Pavin chapelain, en remplacement du cardinal de la Rochefoucauld, qui résigne son bénéfice en faveur de celui-ci.

Lui, n'est pas tranquille longtemps, car en août 1625, sur la demande de la ville, Louis XIII, par lettres datées de Fontainebleau, réunit la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle — comme on l'appelle toujours, à partir de cette époque — au collège de Compiègne, à condition d'employer son revenu à l'entretien des précepteurs et régents. Mais, précise-t-il, l'union ne sera définitive qu'à la mort de l'actuel chapelain.

Il semble que Denis Sanguin devrait être désintéressé dans l'affaire, puisqu'il garde son bénéfice sa vie durant. Mais il vit là une atteinte à ses prérogatives, et un fâcheux précédent; et solidairement avec tous les bénéficiaires du royaume, il s'opposa à cette décision prise sans son consentement. Il devait être fort jeune, car nous voyons son père intervenir en son nom dans cette protestation.

Il eut gain de cause, et une autre lettre royale du 27 mai 1626 révoqua celle de l'année précédente alléguant le refus de Denis Sanguin qui n'avait pas été consulté, et dont on aurait dû s'assurer l'acceptation, et ordonnant que celui-ci jouisse en paix du revenu de la fondation.

Vingt-six ans passèrent encore, et en septembre 1652, la Ville adressa de nouveau une supplique au roi, alors Louis XIV, pour obtenir confirmation de l'union.

Pourquoi ces interventions répétées de la Municipalité, alors que la chapelle royale est hors de ses attributions ?

Le Collège de Compiègne, dont la ville avait la charge, se trouvait dans une situation très critique. Il coûtait fort cher, et depuis plusieurs années était très mal dirigé.

Elle demanda donc au roi, en 1651, à remettre le collège entre les mains des Jésuites, très appréciés à cette époque. Ce qui fut accordé en principe. Mais il fallait de l'ar-

1. Histoire du Collège de Compiègne, par Albert Plion, et Archives Compiègne, GG 151.

gent pour les installer et les faire subsister. Le roi promit 3.000 livres, à prendre sur la vente des coupes de la forêt, et la ville s'engagea pour 1.000 livres, jusqu'au jour où le collège entrera en possession de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Ceci explique l'insistance de la municipalité, et sa hâte de voir cette question d'union réglée d'avance, afin d'éviter retards et nouvelles contestations à la mort de l'actuel bénéficiaire.

Après bien des résistances et des tractations sans fin, entre la ville, l'évêque de Soissons, les Jésuites, le Parlement, les Pères s'installèrent enfin au Collège le 25 août 1654.

Mais Sanguin vécut longtemps et ne mourut qu'en 1670. Aussitôt les Jésuites adressèrent une requête à la ville pour entrer, sans plus tarder, en possession du bénéfice. Ce qui fut fait par acte passé le 5 avril 1670, par devant Louis Thibault, écuyer, conseiller du roi, président-lieutenant civil et criminel à Compiègne.

Denis Sanguin a donc défendu son bénéfice pendant 48 ans envers et contre tous.

L'Union au Collège de la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle fut définitif, et encore une fois confirmé par lettres patentes de Louis XV du 28 août 1763, sur la demande de la ville, lors du renvoi des Jésuites, et leur remplacement par des prêtres séculiers, puis par les Bénédictins de Saint-Maur jusqu'à la Révolution.

Il y avait cette fois une réserve : Pendant deux ans les revenus doivent être encaissés par un sequestre, qui les remettra au Collège, mais doit se rendre compte si les terres de Rocquemont ne peuvent pas rapporter davantage : dans ce cas, le roi se réserve le droit de prélever annuellement le surplus pour d'autres objets.

Or, une déclaration des revenus et charges du Collège du 11 février 1764 porte le produit de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle pour la somme de 2.450 livres. Où sont les 60 livres prévues par Louis XI.

Bien entendu, subsiste la charge de la messe quotidienne pour le roi.

### CHAPITRE III

#### LA FIN DE LA CHAPELLE (1)

Après cette longue digression sur ces questions de gros sous, revenons à notre chapelle.

Dans les lettres d'attribution à Denis Sanguin, il est spécifié qu'elle était « *en grande partie démolie par les derniers troubles* » et le 21 avril 1629 une voûte de pierre a

1. Arch. Comp., GG 151, BB 44, FF 5-12, CC 184, EE 7.

remplacé le toit d'ardoises démolie de la vis. Mais les autres réparations certainement nécessaires ne semblent pas avoir été faites, puisque le 29 juillet 1676, après la mort du chapelain, un accord est intervenu entre les héritiers de celui-ci et les Jésuites qui reçoivent 300 livres en indemnité de réparations non exécutées.

L'acte de prise de possession de la chapelle par le Collège en 1670 nous renseigne également sur le sort de la construction.

Les Jésuites, le procureur du roi et son greffier se sont transportés « *En ladite chapelle de N.-D. de Bonne-Nouvelle, bâtie et construite sur la route de Pierrefonds de cette ville, qui présentement sert de corps de garde à ladite ville à cause des guerres passées* »... et la porte leur en est ouverte « *par la femme du sous-portier de la porte de Pierrefonds* ».

Ceci nous prouve que la chapelle était désaffectée, et que personne n'était plus préposé spécialement à sa garde.

Elle ne fut jamais rendue au culte puisque les Jésuites s'engagèrent à « *satisfaire aux charges de la fondation, prier Dieu pour la santé et la prospérité du roi et de la maison royale, et acquitter en la chapelle dudit Collège le service divin qui autrefois était fait en ladite chapelle* ».

Il y a rupture définitive entre le bénéfice et la chapelle. Qui donc, du reste, se préoccuperait à cette époque d'une construction d'un style réputé barbare. Il est vrai qu'elles étaient fort nombreuses à Compiègne comme partout.

En effet, à partir de cette date (1670), je n'ai plus trouvé un mot se rapportant à la chapelle en tant qu'édifice : Ni dans l'arrêt et procès-verbal de cession de la Porte de Pierrefonds, par le roi à la ville — 12 mai 1785.

Ni dans l'adjudication de la démolition de la Porte de Pierrefonds, et des « *batiments en avant et à droite* » — 23 août 1784 — Ces bâtiments en avant sont-ils la chapelle ?

Ni dans le cahier des charges de la démolition de la Porte de Pierrefonds, et alignement des rues de Pierrefonds et de Saint-Lazare — 28 décembre 1786 — où il est cependant question de piliers — sont-ce ceux qui soutenaient la voûte de la chapelle ?

Tout cela est bien vague. J'ai cependant peine à croire que pendant plus de 100 ans cette construction soit restée sans aucun entretien sur la porte et qu'on l'ait simplement laissé tomber en ruines. Peut-être a-t-elle été démolie et seule est restée la voûte qui lui servait de socle, laquelle disparut avec le reste lors de la suppression des portes. Mais on trouverait, je crois, trace de cette démolition.

Combien de Compiégnois savent, aujourd'hui, quelle était la destination de la construction qui est sur la porte Chapelle ? Il n'y a cependant pas encore 150 ans qu'elle y a été mise pour servir de réservoir d'eau. Comment s'éton-

ner alors, que la chapelle bâtie depuis 300 ans, et détournée de sa destination depuis environ 200 ans, soit regardée par la ville qui l'a prise en charge, en même temps que la porte, autrement que comme un bâtiment quelconque, faisant partie intégrante de la porte de Pierrefonds.

Les réparations faites, tant bien que mal, l'avait sans doute découronné de son clocher, et lui avait fait perdre tout caractère religieux.

Pouvons-nous savoir ce qu'est devenu le mobilier ?

Le 1<sup>er</sup> avril 1606, au lendemain des guerres civiles, un inventaire avait été dressé, des ornements se trouvant dans la chapelle. Cet inventaire est une véritable dérision :

4 custodes en taffetas de diverses couleurs, avec frange de soie, usées et coupées en plusieurs endroits; un tapis de laine pour mettre devant l'autel, usé et déchiré; un devant d'autel; 5 chasubles; un petit ciel de damas pour mettre sur la tête de la Vierge; du linge; 3 nappes d'autel, etc.

Tout cela en ruines, en loques !

8 missels déchirés. Et enfin « *la robe de drap d'or servant à la Vierge-Marie* ». Elle était encore là.

Un coffre en bois est aussi encore là : sans doute celui acheté 30 sous 10 deniers à Guillot Bergeron de Béthisy. Il renfermait tous ces débris.

Que sont devenues les belles orfèvreries ? Ont-elles été sauvées et recueillies dans une église, ou bien ont-elles été pillées et profanées pendant les troubles ?

Mais, tout n'a pas disparu sans laisser de traces. Gaspard Ecuyer (1) nous dit avoir vu dans la chapelle du palais le Louis XI en prière qui provenait de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Or, Gaspard Escuyer était archiviste du palais vers 1815-1820. Si la statue était là à cette époque, pourquoi n'y serait-elle pas encore, avons-nous pensé.

Puisqu'elle a survécu à la Révolution, ce ne sont certainement pas la Restauration, la Monarchie de Juillet, la République de 48, le second Empire, ni la 3<sup>e</sup> République, qui l'ont détruite intentionnellement.

Nous avons fait part de cette idée au distingué conservateur du palais qui, très aimablement, a bien voulu entrer dans nos vues, et faire des recherches qui malheureusement sont restées sans résultats jusqu'à présent.

Faut-il désespérer de la retrouver, et penser que brisée un jour, par accident, elle est sortie du palais à l'état de décombres, et qu'elle rempierre une route, sur laquelle nous la foulons aux pieds inconsciemment.

1. Histoire Manuscrite de Compiègne.

Souhaitons aussi que l'image de Notre-Dame, pour qui cet oratoire avait été construit, ait été respectée lors de la démolition, et qu'elle est l'une de ces charmantes madones anonymes que nous admirons dans les musées.

La chapelle royale de Notre-Dame de Salvation, née pendant la guerre de rivalité entre Louis XI et Charles le Téméraire, a été frappée mortellement par les coupables guerres de religion, et elle n'a fait que se survivre depuis le commencement du xvii<sup>e</sup> siècle. Elle disparaît ensuite, et nous ne pouvons même pas préciser la date de sa mort.

Chère petite chapelle, j'ai passé des heures heureuses à essayer de te rendre à Compiègne, et ton obsession m'a distrait de bien des soucis.

Je ne passe plus sur la place où tu t'appuyais contre la vieille porte, sans te voir t'élever légère, élégante, et parée de cette grâce un peu morbide, qui est celle du siècle qui t'a vue naître, et qui marque la fin d'un âge.

Et lorsque l'*Angelus* tinte à Saint-Jacques et à Saint-Antoine, mes voisines, il me semble entendre, aussi tout près, la voix grêle de ta petite cloche, se joindre à celles plus graves de tes grandes sœurs.

Alors, mon « Ave » monte vers Notre-Dame, de qui tu étais la demeure.

Henri MULLER.